

**Université**

**de Strasbourg**

## **DÉLIBÉRATION**

### **Conseil d'administration**

Séance du 10 novembre 2020

Délibération  
n°206-2020  
Point 4.11.3

**Point 4.11.3 de l'ordre du jour**

**Prise en charge partielle du coût de formation d'un personnel de l'EM Strasbourg**

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

**Gagzi Badakçılıs**, personnel EM Strasbourg, a été admis en M2 entrepreneuriat. Le coût de la formation s'élève à 5 100 €. La répartition prévue entre le bureau de la formation continue des personnels Unistra et la structure d'affectation de l'agent est de 50%.

En séance du 1<sup>er</sup> septembre 2020, les membres du COMEX de l'EM Strasbourg ont donné un avis favorable à la prise en charge de 50% du coût de la formation.

#### **Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la prise en charge de 50% du coût de la formation en M2 entrepreneuriat pour **Gagzi Badakçılıs**, soit 2 550 €.

#### **Résultat du vote :**

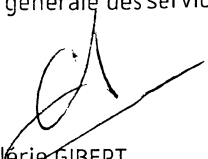
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

#### **Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 23 novembre 2020

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT